

1. OBJECTIFS

Le cours Projet de maîtrise est obligatoire pour l'étudiante ou l'étudiant inscrit à des études de deuxième cycle au Département de biochimie, de microbiologie et de bio-informatique de la Faculté des sciences et de génie. Ce cours permet à la candidate ou au candidat de définir ses objectifs spécifiques de recherche ainsi que le contexte général de cette recherche.

2. DESCRIPTION DU COURS

Le cours comporte deux parties : la rédaction d'un texte et une présentation orale. Chacune des parties sera soumise à l'évaluation des membres du Comité aviseur de l'étudiante ou de l'étudiant. Chaque partie compte pour 50 % de la note globale.

A — Texte

L'étudiante ou l'étudiant doit décrire son projet de maîtrise en prenant soin d'insister sur l'état actuel des connaissances dans son domaine de recherche, de justifier sa problématique de recherche et de présenter une approche méthodologique détaillée ainsi qu'un échéancier.

Le travail doit comporter :

- ✚ Une table des matières, une liste des figures et des tableaux ainsi qu'une liste des abréviations et un résumé.
- ✚ Une introduction décrivant le contexte de la recherche; l'introduction peut inclure des résultats préliminaires, mais ne doit pas se limiter aux résultats de l'équipe. La revue de littérature doit être récente et démontrer la maîtrise théorique du sujet.

- ✚ Des objectifs spécifiques exposés avant ou après avoir défini une hypothèse de travail.
- ✚ Une approche expérimentale décrivant chacun des objectifs. Les techniques, protocoles, populations, etc., doivent être décrits de manière succincte, mais précise, avec références à l'appui de façon à être compris par les membres du jury. L'approche expérimentale doit correspondre aux moyens pris pour confirmer ou infirmer l'hypothèse de travail. On s'attend donc à ce qu'il y ait adéquation entre la formulation des objectifs et l'approche envisagée.

D'autre(s) approche(s) doive(nt) être proposée(s) et les ressources (e.g. techniques, appareils, collaborateurs) doivent être spécifiées.

- ✚ Une brève exposition de l'importance et de la pertinence du travail; cette partie ne devrait pas couvrir plus de 15 lignes.
- ✚ Un échéancier du travail proposé doit être présenté.
- ✚ Une bibliographie incluant les références complètes des articles publiés ou acceptés pour publication et les volumes consultés.

La description parachevée du projet est rédigée à l'ordinateur et imprimée sur un maximum de 10 pages (excluant la page titre, les références, la table des matières, la liste des tableaux, des figures et des abréviations) de 21,5 cm x 27,94 cm, avec une marge de 2,54 cm sur chacun des quatre côtés, un interligne minimal de 12 points (simple) et une police de caractères standard (12 points). On peut ajouter, en annexe, tout résultat préliminaire essentiel à l'évaluation du projet.

B — Présentation orale

L'étudiante ou l'étudiant s'entend avec les membres de son Comité aviseur sur la date de la présentation orale. Cette présentation n'est pas

publique et seuls les membres du Comité aviseur peuvent y assister. Le projet de recherche est brièvement présenté (30 minutes). Une période de questions et de discussion suit cet exposé.

Dans le cas d'un échec, la directrice ou le directeur de recherche avise l'étudiante ou l'étudiant si la poursuite des travaux dans son laboratoire est acceptée. Si oui, la reprise de l'épreuve écrite ou orale se fait dans le mois suivant. Advenant l'échec de la reprise du *Projet de maîtrise*, l'étudiante ou l'étudiant est exclus du programme.

3. ÉCHÉANCIER ET RESPONSABILITÉS RESPECTIVES

Une admission au deuxième cycle doit être autorisée par le Comité de programmes (CP). Après l'admission, le cours Projet de maîtrise est suivi durant le premier trimestre d'inscription. L'inscription ne pourra se poursuivre au deuxième trimestre sans que le cours n'ait été réussi.

Il incombe à l'**étudiante** ou l'**étudiant** :

- ✚ De déterminer, avec l'aide de sa directrice ou de son directeur de recherche, la composition du Comité aviseur. Le choix du Comité aviseur doit recevoir l'approbation du Comité de programme.
- ✚ De remettre son travail écrit aux membres du Comité aviseur au moins une semaine avant la date prévue pour l'exposé oral.

Il incombe **aux membres du Comité aviseur** :

- ✚ De transmettre, sur les formulaires appropriés BCM-13 pour l'écrit et BCM-14 pour l'oral disponibles au secrétariat ou sur le site Web du Département leur évaluation du travail écrit et de

l'exposé oral le plus tôt possible au :

Bureau de la gestion des études
Université Laval
Faculté des sciences et de génie
Direction des études
1033 Alexandre-Vachon
1045, avenue De La Médecine
Québec (Québec) G1V 0A6

Il incombe à la **Directrice** ou au **Directeur de programme** :

- ✚ D'approuver la composition du Comité aviseur de la candidate ou du candidat.
- ✚ De s'assurer de l'inscription de l'étudiante ou de l'étudiant au cours Projet de maîtrise dès son premier trimestre d'inscription.
- ✚ De rencontrer les étudiantes et les étudiants au début du trimestre.
- ✚ De colliger les notes et d'attribuer les cotes.

4. BARÈME D'ÉVALUATION

Cote	%
A+	= 90 et plus
A	= 80 à 89,9
A-	= 75 à 79,9
B+	= 70 à 74,9
B	= 65 à 69,9
B-	= 60 à 64,9
C+	= 55 à 59,9
C	= 50 à 54,9
E	= moins de 50